FAQ CLIENT · LOI 25 · 7 NOVEMBRE 2026

Vos données et nos agents IA

C'est la première question que les entreprises nous posent, et elle est bonne. Voici les réponses complètes : où vivent vos données, qui les héberge, ce que la Loi 25 exige de vous, et ce qui change si votre secteur impose un hébergement au Québec.

L'essentiel en quatre points

01

Vos données restent chez vous

L'agent est bâti directement dans votre propre compte — votre Google Workspace, par exemple. IA Synergie ne garde aucune copie de vos données.

02

L'hébergement est surtout aux États-Unis

Avec Google Workspace, les données sont hébergées surtout aux États-Unis. Nous préférons vous le dire d'avance plutôt que de laisser croire au Canada.

03

C'est légal, à une condition

La Loi 25 n'interdit pas l'hébergement à l'extérieur du Québec. Elle exige une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) avant le transfert, et une entente écrite.

04

Montréal est possible

Si votre secteur impose un hébergement au Québec, l'agent peut être bâti sur une infrastructure hébergée à Montréal. C'est une architecture différente, sur soumission.

Dix questions, dix réponses

DONNÉES

Où sont mes données ?

Dans votre propre compte (par exemple votre Google Workspace). IA Synergie bâtit l'agent directement dans votre compte et ne garde aucune copie de vos données.

PROPRIÉTÉ

À qui appartiennent-elles ?

À vous. Le code de l'agent vous est concédé sous licence d'utilisation, selon les termes du contrat.

HÉBERGEMENT

Les serveurs sont-ils au Canada ?

Pas avec Google Workspace. Par défaut, Google héberge ces données surtout aux États-Unis. Les forfaits Enterprise permettent de choisir les États-Unis ou l'Europe, mais pas le Canada. La rédaction par intelligence artificielle (Claude, d'Anthropic) se fait aussi à l'extérieur du Québec.

LOI 25

Est-ce légal au Québec ?

Oui. La Loi 25 n'interdit pas l'hébergement à l'extérieur du Québec. Elle exige qu'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) soit faite avant que les renseignements quittent le Québec, et qu'une entente écrite encadre le transfert. Attention : un serveur en Ontario est aussi « à l'extérieur du Québec ».

EFVP

Qui doit faire l'EFVP ?

Votre entreprise, parce qu'elle détient les renseignements. IA Synergie vous accompagne et documente l'évaluation avec vous.

MONTRÉAL

Et si mon secteur exige un hébergement au Québec ?

IA Synergie peut bâtir l'agent sur une infrastructure hébergée à Montréal. C'est une architecture différente, qui fait l'objet d'une soumission distincte.

PORTÉE

Quels renseignements l'agent utilise-t-il ?

Seulement ceux dont il a besoin. Avant de bâtir l'agent, on écrit noir sur blanc ce qu'il traite, ce qu'il doit dire et ce qu'il doit refuser de faire.

DÉCISIONS

L'agent prend-il des décisions à ma place ?

Non. Il prépare, classe et alerte. Les décisions qui touchent vos clients restent prises par une personne.

ACCÈS

Puis-je couper l'accès d'IA Synergie ?

Oui, en tout temps, en retirant le partage ou le compte en un clic. L'agent continue de fonctionner dans votre compte.

INCIDENT

Que se passe-t-il en cas d'incident ?

Vous êtes avisé sans délai. L'incident est consigné dans votre registre et, s'il présente un risque de préjudice sérieux, il doit être déclaré à la Commission d'accès à l'information et aux personnes concernées.

Conformité Loi 25 d'un projet IA

Comprise dans chaque mandat d'agent IA

Quand vous nous confiez la construction d'un agent, l'annexe EFVP volet IA est remplie avec vous et comprise dans le prix du mandat. Ce n'est pas une ligne facturée en plus.

Offerte seule, pour vos outils déjà en place

Vous avez déjà adopté des outils IA sans documenter la conformité ? L'EFVP peut être faite pour eux, sans mandat de développement.

- Grille EFVP remplie
- Annexe volet IA et hébergement
- Liste des mesures à mettre en place
- Version PDF verrouillée, prête à classer

PORTÉE	PRIX	DÉLAI
EFVP, 1 à 3 outils IA	650 $	1 à 2 sem.
Chaque outil supplémentaire	+ 150 $	—
Dans un mandat d'agent IA	comprise	avec le mandat

Taxes en sus (TPS et TVQ). Dépôt de 40 % à la signature, solde à la livraison. De la documentation et de l'accompagnement : c'est votre entreprise qui signe son EFVP et qui en demeure responsable.

Information générale, pas un avis juridique

Ce document explique comment IA Synergie travaille et ce que la loi demande. Il ne remplace pas l'avis d'un juriste. Si votre entreprise œuvre en santé, en droit, en finance ou dans le secteur public, faites valider votre dossier par un avocat ou une notaire avant d'aller plus loin.

Émy-Alexandra Marquis · Coordinatrice IA
IA Synergie · Entreprise individuelle immatriculée au Québec · NEQ 2266645359
alexandra@iasynergie.ca